

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.073

**Compte administratif
2006 : budget annexe
transports en
commun - affectation
de l'excédent de
fonctionnement**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2006 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN -
AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2006 s'élève à	199 619,32 €
auquel il faut ajouter le résultat antérieur reporté	174 595,53 €
TOTAL	374 214,85 €

Conformément à l'instruction M14, il convient, par délibération, d'affecter la totalité de cet excédent.

Je sou mets donc à votre approbation l'affectation de ce résultat 2006 au compte suivant :

Compte 110 : Report à nouveau pour	374 214,85 €
Ecriture reprise au budget primitif 2007 en section de fonctionnement (Article 002 : Excédent antérieur)	
TOTAL	374 214,85 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2006 concernant le budget transports en commun, comme indiqué ci-dessus par le rapporteur, soit :

- - Compte 110 : Report à nouveau pour374 214,85 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 avril 2007

Affiché le :

03 avril 2007